

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 207**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Aide départementale exceptionnelle à la réalisation de 156 logements "La Calanque"  
à Marseille 4ème par Promologis

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
1 37 58**

## RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 6 000 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Il vous est proposé d'examiner une nouvelle demande dans ce cadre.

## PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La société PROMOLOGIS dont l'agence Provence-Méditerranée est domiciliée 29 rue Maréchal Fayolle 13248 Marseille cedex 4, projette la réalisation de 156 logements locatifs sociaux dont 61 PLUS, 60 PLAI et 35 PLS au cœur d'un ensemble immobilier dénommé « La Calanque » à Marseille 4<sup>ème</sup> qui sera implanté dans la continuité de l'hôtel du Département.

Cet ensemble abritera 480 logements mixant du locatif social à du locatif libre, de l'accession à la propriété, de l'accueil d'étudiants et de jeunes actifs, ainsi que des bureaux d'activités. En outre 30 logements labellisés « Habitat Sénior Service » seront réservés à l'accueil de personnes âgées autonomes.

Pour accompagner ce projet exemplaire, la société PROMOLOGIS sollicite l'octroi d'une subvention de droit commun de 951 000 € ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 1 000 000 €.

L'octroi de ces aides sera associé à la réservation en faveur du Département de 65 logements sur l'opération.

## CONSEQUENCES FINANCIERES

| N° de programme   | N° d'opération | Libellé  | Imputation   | N° d'AP     | Engagement |
|-------------------|----------------|--|--------------|-------------|------------|
| 18008             | 1012764        | Construction et réhabilitation bailleurs sociaux | 204-72-20423 | 2016-18008J | 951 000 €  |
| Total à engager : |                |  |              |             | 951 000 €  |

| Programme         | N° d'opération | Libellé   | Imputation budgétaire | Engagement d'AP |
|-------------------|----------------|---|-----------------------|-----------------|
| 22006             | A créer        | Fonds d'intervention PROMOLOGIS opération « La Calanque » | 204-72-20423          | 1 000 000 €     |
| Total à engager : |                |   |                       | 1 000 000 €     |

## PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la société PROMOLOGIS d'une subvention au titre du droit commun de 951 000 € et d'une subvention exceptionnelle de 1 000 000 €, destinées à accompagner la réalisation de 156 logements dont 61 PLUS, 60 PLAI et 35 PLS au cœur d'un ensemble immobilier dénommé « La Calanque » à Marseille 4<sup>ème</sup> ;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation en faveur du Département de 65 logements sur l'opération ;
- procéder à l'affectation suivante :

| N° d'AP            | N°d'opération | Libellé d'opération                                    | Montant d'opération |
|--------------------|---------------|--|---------------------|
| 2016-18008J        | 1012764       | Construction et<br>réhabilitation bailleurs<br>sociaux | 951 000 €           |
| Total à affecter : |               |  | 951 000 €           |

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe III.

Cette action sera financée à hauteur de 1 000 000 € sur le programme 22006 imputation 204-72-20423 et de 951 000 € sur l'AP n° 2016-18008J imputation 204-72-20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL